

RAPPORT FINANCIER
2018



LE MOT DU TRESORIER



Chers amis,

L'année 2018 a vu l'émergence d'un mouvement contestataire sans précédent. Par leur mobilisation et leur persévérance, les gilets jaunes ont mis en évidence un décalage entre le développement des villes et celui des zones rurales. Certes, les villes concentrent la population et il est normal que s'y concentre également l'attention des politiques et l'attribution des moyens. Il ne faut cependant pas tomber dans une outrance qui conduirait à faire de nos campagnes des territoires délaissés, sans infrastructures et sans services publics. Pourtant, nous y sommes déjà et c'est ce qu'ont crié les gilets jaunes à tous les ronds-points : aujourd'hui, dans la France du 21^{ème} siècle, il n'y a plus en certains endroits, ni centre de santé, ni école, ni travail.

La Fondation Raoul Follereau qui lutte contre la lèpre et toutes les lèpres que sont la maladie, l'ignorance et la pauvreté, a depuis longtemps déjà, mis en place un programme visant à revitaliser les territoires délaissés. En aidant des personnes en situation de précarité à créer leur entreprise en zone rurale, la Fondation vise deux objectifs : réinsérer ces personnes en leur permettant de retrouver un travail et lutter contre la désertification des campagnes. L'actualité nous montre aujourd'hui combien ce combat est important !

Ce combat, c'est également celui que la Fondation mène en Afrique, contre la lèpre. Là aussi, la maladie se développe dans des endroits où tout manque : la lèpre est une maladie liée à la pauvreté, que l'on ne peut éradiquer qu'en élevant progressivement le niveau de vie. En 2018, la Fondation a mené des projets pilotes visant à améliorer l'hygiène en sensibilisant les populations, en apportant l'eau potable et en réalisant des missions de dépistage dans ces lieux délaissés.

Cette année 2018 fut également la première année où la Fondation a envoyé des volontaires en mission dans les projets qu'elle soutient. 9 jeunes sont ainsi partis l'été dernier, pour donner un peu de leur vie et aider les autres à vivre.

Vous le voyez, dans toutes ses actions, la Fondation cherche à être au plus proche des personnes souffrant d'exclusion pour leur apporter l'aide dont ils ont besoin.

Continuez vous aussi à soutenir les actions de la Fondation, afin que personne, où qu'il soit, ne soit abandonné.

Bernard Cuilleron

Président de la commission financière

SOMMAIRE

BILAN	3
COMPTE DE RESULTAT	4
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS	5
1. Faits marquants de l'exercice	5
2. Règles et méthodes comptables	5
NOTES D'INFORMATION SUR LE BILAN	7
3. Immobilisations incorporelles et corporelles	7
4. Immobilisations financières	8
5. Créances	9
6. Valeurs mobilières de placements et disponibilités	9
7. Fonds propres et réserves	10
8. Provisions	10
9. Fonds dédiés	10
10. Dettes	10
11. Engagements hors bilan	11
NOTES D'INFORMATION SUR LE COMPTE DE RESULTAT	11
12. Résultat d'exploitation	11
13. Résultat financier	11
14. Résultat exceptionnel	11
15. Résultat de l'exercice	11
COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES	12
NOTES D'INFORMATION SUR LE COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES	13
16. Commentaires sur les emplois	13
17. Commentaires sur les ressources	14
AUTRES INFORMATIONS	15
18. Effectifs	15
19. Rémunérations	15
20. Bénévolat	15
21. Honoraires des commissaires aux comptes	15
22. Taux d'affectation	15

BILAN

ACTIF (en euros)	2018 BRUT	AMORT & PROV.	2018 NET	2017 NET
Actif immobilisé	9 881 942	6 094 441	3 787 501	4 182 217
Immobilisations incorporelles	502 231	408 588	93 643	64 756
Immobilisations corporelles	8 943 936	5 685 853	3 258 083	3 670 703
Immobilisations financières	435 775	0	435 775	447 139
Actif circulant	13 586 312	117 447	13 468 864	13 826 582
Stock	0		0	0
Avances et acomptes versés	61 728		61 728	87 044
Créances clients et comptes rattachés	75 773	40 543	35 230	46 671
Autres créances	268 692		268 692	388 016
Valeurs mobilières de placement	10 391 479	76 904	10 314 575	10 619 762
Disponibilités	2 788 639		2 788 639	2 684 707
Comptes de régularisation	195 764		195 764	185 664
Charges constatées d'avance	195 764		195 764	185 664
TOTAL ACTIF	23 664 018	6 211 888	17 452 130	18 194 463

PASSIF (en euros)	2018	2017
Fonds propres et réserves	13 589 815	14 029 791
Dotation initiale	487 096	487 096
Dotations complémentaires	4 734 367	4 734 367
Dotation des fondations abritées	1 045 560	984 560
Réserves	7 824 716	8 062 314
Résultat de l'exercice	-501 924	-238 545
Provisions pour risques	0	28 700
Fonds dédiés	2 733 591	3 040 041
Fonds dédiés	2 695 999	2 970 673
Fonds dédiés des fondations abritées	37 592	69 368
Dettes	1 103 807	1 095 930
Emprunts et dettes financières	34 095	34 895
Fournisseurs et comptes rattachés	651 215	477 405
Dettes fiscales et sociales	223 339	362 239
Autres dettes	195 157	221 391
Produits constatés d'avance	24 917	0
Produits constatés d'avance	24 917	
TOTAL PASSIF	17 452 130	18 194 463

COMPTE DE RESULTAT

<i>(en euros)</i>	2018	2017
Collectes - dons	5 435 097	5 831 862
Legs, donations et assurances-vie	3 420 527	3 393 090
Subventions privées	305 757	78 747
Ventes de marchandises	56 799	58 311
Prestations de services	143 812	168 595
Reprises sur provisions et amortissements	55 486	30 000
Autres produits	125 379	118 901
Total des produits d'exploitation	9 542 857	9 679 506
Variation de stock	0	0
Autres achats et charges externes	2 910 938	2 665 690
Impôts, taxes et versements assimilés	261 226	223 475
Salaires et traitements	2 158 726	1 758 164
Charges sociales	850 973	848 851
Dotations aux amortissements	191 988	225 826
Dotations aux provisions pour risques et charges	13 663	38 260
Subventions versées	4 195 829	4 984 343
Autres charges	30 032	7 778
Total des charges d'exploitation	10 613 375	10 752 388
Résultat d'exploitation	-1 070 518	-1 072 882
Autres intérêts et produits assimilés	20 560	16 430
Reprises sur provisions et transferts de charges	4 284	15 857
Différences positives de change	519	218
Produits nets sur cessions de VMP	7 862	359 379
Total des produits financiers	33 225	391 884
Dotations aux amortissements et provisions	49 672	10 484
Différences négatives de change	869	4 464
Charges nettes sur cessions de VMP	6 496	16 918
Total des charges financières	57 037	31 866
Résultat financier	-23 812	360 018
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	383	0
Produits exceptionnels sur opérations en capital	380 143	564 061
Reprises sur provisions et transferts de charges	0	0
Total des produits exceptionnels	380 526	564 061
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	28 236	1 800
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	65 385	27 506
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	0	0
Total des charges exceptionnelles	93 621	29 306
Résultat exceptionnel	286 905	534 755
Impôts		
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	455 246	188 060
Engagements à réaliser sur ressources affectées	148 796	246 641
Total des produits	10 411 854	10 823 511
Total des charges	10 912 828	11 060 202
Excédent ou déficit de l'exercice	-500 975	-236 690
Intérêts minoritaires	949	1 855
Excédent ou déficit de l'exercice part du groupe	-501 924	-238 545

ANNEXE

1. Faits marquants de l'exercice

L'exercice 2018 a été marqué par une actualité fiscale et sociale qui a fortement impacté les organismes faisant appel à la générosité du public. D'après Pierre Siquier, président de France Générosité, la baisse des dons a atteint -6,5% au premier semestre et devait atteindre entre -10% et -15% sur l'ensemble de l'année.

Cela s'explique en premier lieu par la transformation de l'impôt sur la fortune en un nouvel impôt sur la fortune immobilière (IFI), qui a conduit à une forte diminution des dons liés à la déduction fiscale. D'un autre côté, l'augmentation de la CSG, en privant nos donateurs de leurs ressources, les a également conduits à restreindre leurs dons. Enfin, les événements liés aux gilets jaunes ont, par leur ampleur et leurs revendications, créé un climat peu propice à l'expression de la générosité.

Comme tous les adhérents de France Générosité, la Fondation Raoul Follereau a subi une baisse, qu'elle a réussi à limiter à -4% grâce à la mobilisation de ses donateurs qu'elle a avertis dès septembre de la situation. Cependant la Fondation a délibérément choisi de ne pas diminuer l'aide qu'elle apporte dans ses projets, ce qui la conduit à afficher un déficit de -502 k€.

En 2018, la Fondation a donc poursuivi la mise en œuvre de son programme de lutte contre la lèpre et l'ulcère de Buruli, en mettant en œuvre de nouvelles stratégies pour un dépistage plus précoce et une amélioration de l'hygiène et des conditions sanitaires. Elle a également œuvré pour donner aux plus démunis un accès à l'éducation et leur permettre de construire leur avenir. Enfin, la Fondation est intervenue dans les territoires délaissés ou sinistrés, comme en Irak où elle a participé à la reconstruction de villages. En France aussi, elle a permis la création ou le maintien de plus d'une vingtaine d'entreprises en milieu rural et accompagné plusieurs projets de création d'écoles ou de patronages, souvent dans des quartiers difficiles de banlieue.

Inlassablement, avec l'aide de ses donateurs et des bénévoles qui s'engagent à ses côtés, la Fondation met en pratique le message de son fondateur : « vivre, c'est aider les autres à vivre » !

2. Règles et méthodes comptables

- Périmètre de consolidation

La Fondation Raoul Follereau intègre dans ses comptes combinés les entités avec lesquelles elle partage des services communs et qui sont nécessaires à la réalisation de son objet social : la lutte « *contre la lèpre et toutes les lèpres* ».

Outre la Fondation Raoul Follereau, les entités entrant dans le périmètre de combinaison sont :

- L'Association des Amis de la Fondation Raoul Follereau ;
- La SARL Follereau Logistique ;
- La SCI Dantzig Immo ;
- Le GIE Dantzig.

La Fondation Raoul Follereau exerçant un contrôle exclusif sur les deux sociétés et le GIE Dantzig, la méthode de combinaison retenue est celle de l'intégration globale pour ces entités. Cette méthode a également été retenue pour la combinaison de l'association des Amis de la Fondation Raoul Follereau.

La combinaison par intégration globale est une opération comptable qui intègre l'ensemble des comptes des entités après avoir neutralisé les transferts internes et réalisé les retraitements nécessaires.

- Cadre légal

Les comptes annuels de l'exercice 2018 ont été établis et présentés conformément aux règlements CRC 99-01, relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations et CRC 2009-01, relatif aux règles comptables applicables aux fondations et fonds de dotation. En outre, en application de la loi n°91-772 du 7 août 1991 portant sur les organismes faisant appel à la générosité publique, la Fondation a établi un compte d'emploi des ressources (CER) qui fait partie intégrante de l'annexe aux comptes annuels. Les méthodes

d'élaboration et de présentation du CER ont été établies en mettant en œuvre les dispositions du règlement CRC 2008-12.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

- Amortissements

Les immobilisations sont amorties sur leur durée réelle d'utilisation, de façon linéaire et selon les durées suivantes :

- Logiciels 3 ans
- Constructions en France 20 à 60 ans selon les composants ;
- Constructions en Afrique 10 à 20 ans selon les composants ;
- Installations, agencements 5 ans
- Matériel de bureau 5 ans
- Matériel d'exposition 5 ans
- Matériel informatique 3 ans

- Disponibilités et placements financiers

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse sont évaluées à leur valeur nominale. Les comptes en devises étrangères sont convertis au taux de clôture.

Les immobilisations financières sont comptabilisées à leur coût d'achat, frais d'acquisition inclus. Une provision pour dépréciation est constatée dès que la valeur de marché est inférieure à la valeur d'achat.

- Fonds dédiés

Lorsque des ressources sont affectées par les financeurs à des actions ou des projets déterminés, la partie de ces ressources non utilisées en fin d'exercice est comptabilisée en charges sous la rubrique « engagements à réaliser sur ressources affectées », et inscrite au passif du bilan dans la rubrique « fonds dédiés ». Le montant des fonds dédiés est repris, au fur et à mesure de leur utilisation lors des exercices suivants, par la contrepartie du compte « report des ressources non utilisées des exercices antérieurs », inscrit au compte de résultat. Dans certains cas, les fonds dédiés font l'objet de placements financiers dont les revenus viennent abonder la réalisation des actions ou projets correspondants.

- Legs, successions et donations

Les legs et donations sont soumis à l'acceptation préalable du directoire, sur délégation du conseil de surveillance. Les legs et donations en numéraire sont comptabilisés, après approbation, lors de leur encaissement. Les biens constituant les legs en nature acceptés ne sont pas conservés : ils sont réalisés dans les meilleurs délais et leur prix de cession est comptabilisé en ressources. Les biens constituant les legs en nature acceptés, mais soumis à des clauses de délais de conservation, sont inscrits à l'actif du bilan et valorisés sur la base de l'estimation réalisée par le notaire en charge de la succession.

- Subventions versées

Les aides apportées par la Fondation aux projets qu'elle soutient, directement ou indirectement sont comptabilisées dans un compte de charge « Subventions versées ».

- Fondations abritées

Conformément à ses statuts, la Fondation dispose de la capacité à abriter des fondations créées par des donateurs ou par respect de volontés testamentaires. Les biens, droits et ressources affectés à ces fondations abritées, constituent des biens propres de la Fondation qui les gère directement, en se conformant aux volontés des fondateurs. Les opérations générées par la gestion de ces biens font partie intégrante des comptes de la Fondation mais font l'objet d'un suivi individualisé en comptabilité analytique.

NOTES D'INFORMATION SUR LE BILAN

3. Immobilisations incorporelles et corporelles

Variation des immobilisations :

	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	424 660	77 571	0	502 231
Logiciels	424 660	77 571	0	502 231
Immobilisations corporelles	9 341 858	86 191	484 113	8 943 936
Terrains	736 005	0	29 467	706 538
Constructions	7 257 586	78 802	409 761	6 926 627
Installations, agencements	631 078	0	44 884	586 193
Aménagements divers	264 962	0	0	264 962
Matériel de transport	31 123	0	0	31 123
Matériel informatique	188 312	7 388	0	195 700
Matériel de bureau	213 250	0	0	213 250
Matériel d'exposition	19 542	0	0	19 542
TOTAL	9 766 518	163 762	484 113	9 446 167

La Fondation est propriétaire de son siège social situé 31 rue de Dantzig à Paris 15^{ème}. Elle détient également des locaux en province dédiés à l'activité de ses délégations régionales, des locaux en Afrique pour ses représentations et un hôpital situé à Pobè au Bénin : le centre Raoul et Madeleine Follereau dédié au dépistage et au traitement de la lèpre et de l'ulcère de Buruli (CDTLUB). Apparaissent aussi à l'actif les biens immobiliers issus de legs et que la Fondation doit conserver en vertu de dispositions testamentaires.

En 2018, la Fondation a vendu les locaux et le terrain de sa représentation à Ouagadougou au Burkina-Faso, un bien issu de legs situé à Gap (Hautes-Alpes) et un appartement à Saverne (Bas-Rhin).

Les biens immobiliers ont fait l'objet d'une estimation en 2013 qui les valorise à 12,9 M€. Cela fait apparaître une plus-value latente de 4,4 M€ par rapport à leur valeur brute.

Variation des amortissements et dépréciations :

	Amort. à l'ouverture de l'exercice	Dotations	Reprise	Amort. à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	359 905	48 684	0	408 588
Logiciels	359 905	48 684	0	408 588
Immobilisations corporelles	5 671 155	143 304	128 606	5 685 853
Constructions	4 412 901	120 153	128 606	4 404 448
Installations, agencements	568 549	15 178	0	583 727
Aménagements divers	243 962	5 421	0	249 382
Matériel de transport	31 123	0	0	31 123
Matériel informatique	181 829	2 552	0	184 381
Matériel de bureau	213 250	0	0	213 250
Matériel d'exposition	19 542	0	0	19 542
TOTAL	6 031 059	191 988	128 606	6 094 441

En 2018, la vente des biens immobiliers au Burkina-Faso, ainsi qu'à Gap et Saverne fait apparaître une reprise d'amortissement de 129 k€.

4. Immobilisations financières

Détail des immobilisations financières :

	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Titres de participations	87 552	0	0	87 552
Créances rattachées à des participations	0	0	0	0
Créances diverses	230 321	3 535	4 898	228 958
Prêts	129 266	44 988	54 989	119 265
TOTAL	447 139	48 523	59 887	435 775

Les créances diverses incluent un versement de 75 k€ effectué à l'Académie française pour le financement et l'attribution d'un prix Raoul Follereau décerné tous les deux ans, ainsi que les cotisations 1% logement à Entreprises-Habitat (67 k€).

Les prêts correspondent principalement à des aides à la réinsertion par l'emploi en France, permettant de favoriser la création d'une activité commerciale ou artisanale et de participer à la revitalisation des zones rurales.

Détail des filiales et participations :

	Capitaux propres	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Résultat du dernier exercice clos
			Brute	Nette	
1 - Filiales (plus de 50% du capital)					
2 - Participations (10 à 50% du capital)					
• GIE Scène	2 286	41,33%	945	945	0
3 - Autres					
• SOCIETE CIVILE RENAUTES-NIEL	88 198	3,70%	33 250	33 250	-3 330
• NEF*	42 196 000	0,20%	53 357	53 357	50 000
TOTAL			87 552	87 552	

*Bilan au 31 décembre 2017

La Fondation est membre du GIE Scène qui lui permet de mettre en commun ses moyens (impression, gestion de la paie...) avec les autres adhérents du GIE.



5. Créances

Détail des créances :

	Montant brut	Echéances		
		A moins d'un an	A plus d'un an	A plus de 5 ans
Avances et acomptes versés	61 728	228	61 500	0
Créances clients et autres créances	344 466	192 432	0	152 034
Charges constatées d'avance	195 764	195 764	0	0
TOTAL	601 958	388 424	61 500	152 034

Parmi les créances à plus de 5 ans figure une créance auprès du GIE Scène auquel la Fondation est adhérente, pour un montant de 146 805 euros.

6. Valeurs mobilières de placements et disponibilités

Détail des valeurs mobilières de placement :

	Montant brut	Dépréciation	Net	Valeur liquidative à la clôture
Actions	406 271	26 453	379 818	440 630
FCP dédié	9 559 250	17 666	9 541 584	9 619 096
Obligations	16 974	3 769	13 204	13 204
OPVCM court terme	201 010	1 552	199 458	199 458
SCPI	159 950	9 894	150 056	150 056
Autres	48 025	17 569	30 456	30 456
TOTAL	10 391 479	76 904	10 314 575	10 452 900

Les placements financiers de la Fondation sont principalement constitués de Fonds commun de placement (FCP) ou OPCVM court terme. Les dotations des fondations abritées peuvent être investies sur des supports en actions ou SCPI. Au 31 décembre 2018, la plus-value latente est de 138 k€.

Les disponibilités comprennent les comptes bancaires et un livret associatif.

7. Fonds propres et réserves

Variation des fonds propres et réserves :

	Valeur au début de l'exercice	Augmentatio n	Diminutio n	Valeur à la clôture de l'exercice
Dotations initiales	487 096	0	0	487 096
Dotations complémentaires	4 734 367	0	0	4 734 367
Dotations des fondations abritées	984 560	61 000	0	1 045 560
Réserves	8 062 314	0	237 597	7 824 716
Résultat de l'exercice	-238 545	238 545	501 924	-501 924
TOTAL	14 029 791	299 545	739 521	13 589 815

En 2018, les dotations des fondations abritées ont été augmentées de 61 k€ dont 36 k€ par des versements complémentaires pour la fondation Séverine Degrand et 25 k€ pour la fondation abritée Louis-Paul Aujoulat.

Les réserves de la Fondation sont diminuées de 419 k€ par affectation du résultat de l'exercice. A fin 2018, elles représentent l'équivalent de 10 mois de missions sociales.

8. Provisions

Variation des provisions pour risques et charges :

	Provisions au début de l'exercice	Augmentations (dotations de l'exercice)	Diminutions (reprises de l'exercice)	Provisions à la clôture de l'exercice
Provisions pour risques et charges	28 700	0	28 700	0
TOTAL	28 700	0	28 700	0

Reprise en 2018 d'une provision de 28,7 k€, relative au recouvrement litigieux d'une créance.

9. Fonds dédiés

Variation des fonds dédiés :

	Valeur au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Valeur à la clôture de l'exercice
Fonds dédiés	2 970 673	144 296	418 970	2 695 999
Fonds dédiés des fondations abritées	69 368	4 500	36 276	37 592
TOTAL	3 040 041	148 796	455 246	2 733 591

En 2018, 419 k€ de fonds dédiés ont été repris pour être utilisés conformément à la volonté des donateurs ou testateurs : 218 k€ ont ainsi été utilisés sur des projets de lutte contre la lèpre au Mali et 200 k€ pour l'achat de médicaments et de matériel médical.

Fin 2018, la Fondation a reçu financement dédié à un projet de prophylaxie à Madagascar qui sera mené en 2019. En attendant, ces fonds sont comptabilisés en fonds dédiés pour 143 k€.

Les fonds dédiés des fondations abritées excédentaires ont été augmentés (4,5 k€) tandis que les fondations abritées déficitaires ont utilisé leurs fonds dédiés pour 36 k€.

10. Dettes

Détail des dettes par échéances :

	Montant brut	Échéances		
		A moins d'un an	A plus d'un an	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes financières divers	34 095	0	0	34 095
Fournisseurs et comptes rattachés	651 215	651 215	0	0
Dettes fiscales et sociales	223 339	223 339	0	0
Autres dettes	195 157	195 157	0	0
TOTAL	1 103 807	1 069 711		

Les dettes à plus de cinq ans correspondent à des créances de participation du GIE Dantzig et de la SCI Dantzig.

11. Engagements hors bilan

- Legs et donations :

Les legs et donations sont comptabilisés en produits au fur et à mesure de leur encaissement. Au 31 décembre 2018, 122 dossiers de legs et donations ont été acceptés et restent en cours de réalisation. Cela représente un montant à recevoir de 6 895 k€.

- Indemnités de fin de carrière :

Les engagements de retraite correspondent à la valeur actuelle des indemnités de fin de carrière retenues au prorata du nombre d'années de présence. Leur calcul intègre également des hypothèses de rotation de personnel. Au 31 décembre 2018, ces indemnités sont estimées à 53 192 €.

NOTES D'INFORMATION SUR LE COMPTE DE RESULTAT

12. Résultat d'exploitation

En 2018, les produits d'exploitation ont atteint 9 543 k€ dont 8 856 k€ proviennent de la générosité du public (dons et legs). Ces ressources sont en diminution par rapport à 2017, compte tenu des nombreuses réformes fiscales qui ont modifié le comportement des donateurs : transformation de l'ISF en IFI, augmentation de la CSG, annonce du prélèvement à la source, ...

Face à cette baisse, la Fondation a cependant fait le choix de conserver un niveau élevé d'engagement dans les projets qu'elle soutient, ce qui conduit à un résultat d'exploitation déficitaire de -1 071 k€.

13. Résultat financier

L'année 2018 étant caractérisée par une baisse des marchés actions et une faible rémunération des supports obligataires et monétaires, le résultat financier est déficitaire à -24 k€. En effet, les revenus financiers ont été extrêmement faibles et n'ont pas permis de compenser les dotations pour dépréciation des placements actions réalisés par nos fondations abritées.

14. Résultat exceptionnel

En 2018, la vente d'actifs immobiliers (cf.note 3) permet de réaliser un résultat exceptionnel de 287 k€.

15. Résultat de l'exercice

Le total des charges enregistrées en 2018 est de 10 913 k€, supérieur au total des produits qui est de 10 412 k€. Déduction faite des intérêts minoritaires (1 k€), l'exercice se solde par un déficit de 502 k€.

COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES

EMPLOIS	Emplois de 2018 (= compte de résultat)	Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées sur 2018	RESSOURCES	Ressources collectées sur 2018 (= compte de résultat)	Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées en 2018
			Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice		6 467 391 €
1 MISSIONS SOCIALES	7 245 909	6 766 005	1 RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC	8 855 624	8 855 624
1.1 Réalisées en France	2 036 677	1 958 782	1.1 Dons et legs collectés	8 855 624	8 855 624
- Actions réalisées directement	1 983 971	1 906 076	- Dons manuels affectés	2 636 823	2 636 823
- Versements à d'autres organismes agissant en France	52 706	52 706	- Dons manuels non affectés	2 798 274	2 798 274
1.2 Réalisées à l'étranger	5 209 232	4 807 223	- Legs et autres libéralités affectés	641 703	641 703
- Actions réalisées directement	5 094 232	4 807 223	- Legs et autres libéralités non affectés	2 778 824	2 778 824
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes	115 000	0			
2 FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	2 148 113	2 148 113	1.2 Autres produits liés à l'appel à la générosité du public	0	0
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	2 148 113	2 148 113			
2.2 Frais de recherche des autres fonds privés	0	0	2 AUTRES FONDS PRIVES	158 203	
2.3 Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics	0	0	3 SUBVENTIONS & AUTRES CONCOURS PUBLICS	147 553	
3 FRAIS DE FONCTIONNEMENT	927 556	773 331	4 AUTRES PRODUITS	438 487	
I TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RESULTAT	10 321 579	9 687 450	TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INSCRITES AU COMPTE DE RESULTAT	9 599 868	
II DOTATIONS AUX PROVISIONS	36 106		II REPRISES DES PROVISIONS	32 372	
III ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES	148 796		III REPORT DES RESSOURCES AFFECTEES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS	455 246	
IV EXCEDENT DE RESSOURCES DE L'EXERCICE	0		IV VARIATION DES FONDS DEDIES COLLECTES AUPRES DU PUBLIC		412 830
			V INSUFFISANCE DES RESSOURCES DE L'EXERCICE	418 996	
			TOTAL GENERAL	10 506 482	9 268 454
V Part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public		0			
VI Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par les ressources collectées auprès du public		0			
VII Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		9 687 450	VI Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		9 687 450
			SOLDE DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTEES ET NON UTILISEES EN FIN D'EXERCICE		6 048 395
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE					
Missions sociales	5 500		Bénévolat	37 020	
Frais de recherche de fonds	37 041		Prestations en nature	5 521	
Frais de fonctionnement et autres charges			Dons en nature		
Total	42 541		Total	42 541	

NOTES D'INFORMATION SUR LE COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES

16. Commentaires sur les emplois

Le passage des charges du compte de résultat aux emplois du compte d'emploi des ressources s'effectue de la façon suivante :

	Total des charges	Missions sociales	Recherche de fonds	Frais de fonct.	Dotations aux provisions	Dotations aux fonds dédiés	Total des emplois
Achats et charges externes	2 910 938	1 003 322	1 471 544	303 668	0	0	2 778 533
Autres charges	30 032	1 997	1 358	5 775	0	0	9 131
Salaires et traitements	3 009 698	1 791 971	576 368	553 593	0	0	2 921 932
Impôts et taxes	261 226	145 468	49 945	45 708	0	0	241 121
Dotations aux amortissements	191 988	76 349	48 786	15 440	0	0	140 575
Dotations aux provisions	13 663	0	0	0	0	0	0
Subventions versées	4 195 829	4 195 829	0	0	0	0	4 195 829
Charges financières	57 037	2 850	0	3 372	36 106	0	42 328
Charges exceptionnelles	93 621	28 123	113	0	0	0	28 236
Engagements à réaliser	148 796	0	0	0	0	148 796	148 796
Intérêts minoritaires	949	0	0	0	0	0	0
TOTAL	10 913 778	7 245 909	2 148 113	927 556	36 106	148 796	10 506 482

Il existe un écart entre les charges du compte de résultat et les emplois du compte d'emploi des ressources. Cet écart, qui est de 407 k€ en 2018 correspond à :

- Un écart de 23 k€ généré par la différence de comptabilisation des cessions d'actifs immobilisés. En effet, dans le compte de résultat sont enregistrés une charge de cession et un produit correspondant à la vente tandis que dans le compte d'emploi des ressources, seul apparaît le net de la vente.
- Un écart de 384 k€ dû à la combinaison des comptes. Alors que celle-ci fait distinctement apparaître les charges et les produits des entités combinées dans le compte de résultat, seule apparaît dans le compte d'emploi des ressources la contribution nette de ces entités.

- Frais généraux :

Une quote-part de frais généraux est affectée aux missions sociales au prorata du nombre de salariés en équivalent temps plein œuvrant à la réalisation des missions sociales. Cette quote-part est de 217 k€ en 2018.

- Missions sociales :

Sous la rubrique « missions sociales », figurent les dépenses correspondant aux actions de la Fondation ainsi que les dépenses s'y rattachant directement ou indirectement (charges de personnel, frais de fonctionnement des départements projets, quote-part des frais généraux). Ces actions se répartissent comme suit :

	France	Etranger	Total
Soigner	193 138	3 884 573	4 077 711
Eduquer	368 232	783 953	1 152 185
Réinsérer	262 666	533 093	795 760
Informé*	1 209 854		1 209 854
TOTAL	2 033 891	5 201 619	7 235 510

* Les coûts imputés à cette action de diffusion du message de Raoul Follereau et d'information sur les missions sociales sont constitués de :

- 80% des frais d'édition et d'envoi de la lettre d'information ;
- 9/12^{ème} des frais du réseau des bénévoles ;
- des frais de publication des documents sur la vie et la pensée du fondateur ;
- des frais des actions de promotion de l'image et de la notoriété du fondateur.

- **Frais de recherche de fonds :**

Ils s'élèvent à 2 148 k€ et comprennent : les actions de communication liées à la collecte, les frais de la lettre d'information et du réseau des bénévoles hors ceux imputés aux missions sociales, ainsi que les frais de traitement des dons et des legs.

- **Frais de fonctionnement :**

Ils s'élèvent à 938 k€ et comprennent : les coûts directs de la gouvernance, des services comptabilité-finance, contrôle interne et certification ainsi qu'une quote-part des frais généraux. Il est à noter que les éventuelles pertes financières figurent également dans cette rubrique.

- **Dotations aux provisions :**

Des provisions pour un montant total de 36 k€ pour dépréciation des valeurs mobilières ont été comptabilisées en 2018.

- **Engagements à réaliser :**

Les engagements à réaliser correspondent d'une part à des ressources affectées qui n'ont pas pu être utilisées lors de l'exercice et d'autre part aux résultats excédentaires des fondations abritées. 149 k€ ont ainsi été comptabilisés en 2018 (cf. note 9).

17. Commentaires sur les ressources

- **Ressources collectées auprès du public :**

En 2018, 8 856 k€ de dons, legs, assurances-vie et autres libéralités ont été collectés auprès du public. Cela représente 92% des ressources de la Fondation et 37% d'entre elles ont été affectées à une action particulière, soit 3 279 k€.

- **Autres fonds privés :**

Ces ressources sont constituées de subventions privées principalement en provenance de membres de l'ILEP (organisation internationale de lutte contre la lèpre).

- **Subventions et autres concours publics :**

En 2018, pour la première fois, la Fondation a reçu une subvention du fonds EDCT pour le financement d'une étude de prophylaxie à Madagascar et aux Comores, menée par la Fondation Raoul Follereau, en association avec la Fondation belge Action Damien.

- **Autres produits :**

Les autres produits contiennent les produits financiers (28 k€), des plus-values de cession d'actif (cf. note 14), et d'autres produits et ristournes, dont 34 k€ correspondent aux participations aux soins du centre de traitement de l'ulcère de Buruli à Pobè (Bénin).

- **Reprises de provisions :**

32 k€ de provisions ont été reprises en 2018.

- **Report des ressources affectées non utilisées des exercices antérieurs**
(cf. note 9)

- **Insuffisance de l'exercice :**

L'exercice est clôturé avec un déficit de 502 k€, qui est pris sur les réserves.

- **Solde des ressources collectées auprès du public, non affectées et non utilisées :**

Les ressources issues de la générosité du public disponibles en début d'exercice s'élevaient à 6 467 k€. Après imputation du déficit de l'exercice, ce solde s'établit à 6 048 k€ fin 2018.

AUTRES INFORMATIONS

18. Effectifs

Les effectifs moyens (de droit français) ont été au cours de l'exercice 2018 (en équivalent temps plein) :

	2018
Cadres	24,1
Employés	14,3
TOTAL	38,4

Elle emploie également 85 salariés étrangers, dont 60 au centre de Pobè (Bénin).

19. Rémunérations

Le montant des salaires versés en 2018 correspondant aux effectifs ci-dessus s'est élevé à 2 159 k€ hors charges patronales. L'évolution de la rémunération des salariés est décidée par le directoire qui en informe le conseil de surveillance. Celle des membres du directoire est décidée par le conseil de surveillance. Le collège des trois membres du directoire a perçu 243 920 € en 2018. Cette somme comprend leur indemnité au titre du mandat de membre du directoire et leur salaire de directeur de département. Ils ne perçoivent aucun avantage en nature.

20. Bénévolat

Les membres des instances sont tous bénévoles :

- Conseil de surveillance : 12 membres
- Commission financière : 2 membres
- Commission d'évaluation et de contrôle : 4 membres
- Commission d'orientation : 4 membres
- Commission scientifique et médicale : 8 membres

De plus, 21 délégations départementales et 3 associations affiliées permettent la diffusion du message de Raoul Follereau, avec environ 1 000 bénévoles réguliers. Enfin, à l'occasion de la Journée Mondiale des lépreux, entre 10 000 et 15 000 bénévoles sont présents sur l'ensemble du territoire national pour quêter. Ces contributions n'étant pas quantifiables, elles ne sont pas valorisées.

21. Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires figurant au compte de résultat est de 75 037 € au titre de leur mission de contrôle légal des comptes de chacune des entités combinées et des comptes combinés.

22. Taux d'affectation

Il appartient aux organismes certifiés par Bureau Veritas et faisant appel à la générosité du public d'indiquer le taux d'affectation des ressources employées aux missions sociales par rapport au total des ressources employées qui doit être à minima de 2/3, et du taux de frais de recherche de fonds par rapport aux produits issus de la générosité publique qui doit être au maximum de 1/3. Au 31 décembre 2018, ces taux sont respectés.

CERTIFICATION

Reconnue d'utilité publique, la Fondation est certifiée par Bureau Veritas Certification France, selon le référentiel IE 001/11 des organismes faisant appel à la générosité du public.



AUDIT DES COMPTES

Les comptes de chacune des entités entrant dans le domaine de combinaison, sont audités et certifiés par un cabinet de commissaires aux comptes.

L'ensemble des comptes combinés tels qu'ils sont présentés dans ce document est certifié par le cabinet Mazars dont le rapport figure ci-après.



POUR ALLER PLUS LOIN

Ces comptes sont librement accessibles sur le site internet de la Fondation Raoul Follereau : www.raoul-follereau.org et publié au site du Journal Officiel : www.journal-officiel.gouv.fr.

Des informations complémentaires peuvent être demandées en s'adressant à la Fondation, par téléphone au 01 53 68 98 98 ou par mail à accueil@raoul-follereau.org.



FONDATION RAOUL FOLLEREAU

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes combinés

Aux membres,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil de Surveillance, nous avons effectué l'audit des comptes combinés de la Fondation Raoul Follereau relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes combinés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de cet exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la combinaison.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes combinés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes combinés de l'exercice.

Elles ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne :

- La conformité aux dispositions du règlement CRC n°2008-12 des modalités d'établissement du compte d'emploi combiné des ressources (notes 16 et 17 de l'annexe qui exposent les principes d'élaboration du compte d'emploi combiné des ressources).

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes combinés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes combinés pris isolément.

Vérification des informations relatives à l'ensemble combiné données dans le rapport moral du Président

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives à l'ensemble combiné, données dans le rapport moral du Président du Conseil de Surveillance.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes combinés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes combinés

Il appartient à la direction d'établir des comptes combinés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes combinés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes combinés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la fondation « mère » à poursuivre son exploitation, de présenter dans les comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il était prévu de liquider la fondation « mère » ou de cesser son activité.



Les comptes combinés ont été arrêtés par le Directoire.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes combinés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes combinés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes combinés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes combinés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de l'ensemble combiné, ni de chaque entité membre du périmètre et considérée isolément.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes combinés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que des informations les concernant fournies dans les comptes combinés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fondation et de l'ensemble combiné à poursuivre leur exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes combinés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes combinés et évalue si les comptes combinés reflètent des opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes combinés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes combinés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

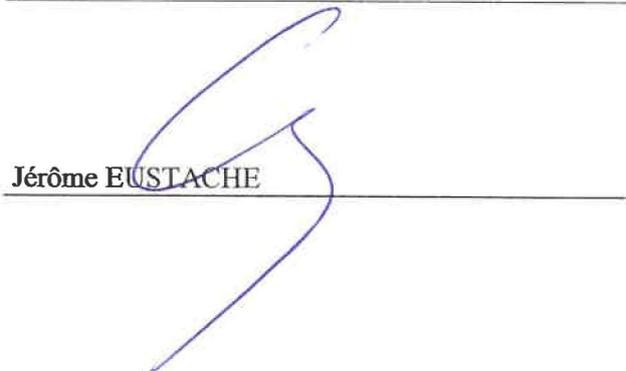
Fait à Paris La Défense, le 20 mai 2019

Le Commissaire aux comptes

MAZARS



Cyrille BROUARD



Jérôme EUSTACHE



www.raoul-follereau.org
31 rue de Dantzig - 75015 Paris